

---

# Ville de Trois-Rivières

## **Projet de règlement n° 64 / 2023 modifiant le Règlement sur la tarification des stationnements à usage public (2022, chapitre 161) afin d'inclure les taxes au montant du tarif en ce qui concerne la recharge des voitures électriques**

---

**1.** L'article 19 du Règlement sur la tarification des stationnements à usage public (2022, chapitre 161) est modifié par la suppression de « , excluant les taxes, ».

**2.** Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 6 juin 2023.

---

M. Daniel Cournoyer, maire suppléant  
maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière